



Mairie le BOSC DU THEIL

Le 14/06/2025

INFORMATION

Le **vendredi 20 juin 2025**, dans le cadre de la fête de la musique, le parking derrière l'église est interdit au stationnement (arrêté municipal en date du 14 juin 2025).

Merci de bien vouloir prendre vos dispositions pour stationner en dehors de cette zone.

Par avance, nous vous en remercions.

Le Maire,
Laurent VALLEE

